C O N S E I L M U N I C I P A L

Séance du 3 mai 2019

O R D R E D U J O U R

1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL DU 22/03/2019 *Page* 2

2 - SIEML : PROGRAMME RENOVATION BALLONS FLUOS *Page* 2

3 - SIEML : ECLAIRAGE PASSAGE PIETON RUE D'ANJOU *Page* 3

4 - PERSONNEL : MODIFICATION DE 2 POSTES DU RESTAURANT SCOLAIRE ET DU TABLEAU DES EFFECTIFS *Page* 3

5 - PATRIMOINE COMMUNAL : REFACTURATION DES DEGATS *Page* 4

6 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU CLUB DE LA GAITE *Page* 4

7 - SCOT : AVIS SUR L'ARRET DE PROJET *Page* 4

8 - BUVETTE DU FOOT : PRESENTATION DU PROJET ET DEPOT DU PERMIS *Page* 10

9 - EXTENSION MAISON DE L'ENFANCE : VALIDATION DE L'AVANT PROJET DEFINITIF *Page* 12

10 - COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS *Page* 16

11 - CALENDRIER *Page* 17

PROCES - VERBAL DE SEANCE

L'an Deux mille dix neuf, le trois mai, le Conseil municipal de la Commune de ST LEGER SOUS CHOLET
dûment convoqué le 25 avril 2019, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de
M. Jean-Paul OLIVARES, Maire de la Commune.

Membres présents : Jean-Paul OLIVARES, Jean-Pierre JOSELON, Jean-Robert TIGNON, Claire BIMIER, Dominique COUSIN, Rachel SCELO, Jean-Luc HAMARD, Magalie TIGNON, Laurence TISSEROND, Céline FROGER, Jean-Louis CILLON, Pascal DANIEAU, Bruno GUEDON, Christian USUREAU, Olivier BACLE.

Membres excusés : Isabelle ROMBI, Michel LENORMAND (pouvoir à Christian USUREAU), Patricia BUTAULT (pouvoir à Rachel SCELO), Chantal RIPOCHE, Marie-Françoise CEUS.

Secrétaire de séance : Claire BIMIER

~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~

1– APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL DU 22 MARS 2019

APPROUVÉ à l'unanimité.

2– SIEML : PROGRAMME RENOVATION BALLONS FLUOS

Dans le cadre du programme de renouvellement des ballons fluos 2019, il est prévu les travaux suivants :

· Remplacement de 45 mats et lanternes par des leds, répartis comme suit :

- Rue des Hameaux : 16
- Rue de l'Etoile : 10
- Allée des Bois : 7
- Rue des Capucines : 12

· Suppression d'une armoire de commande obsolète impasse de l'Etang (pose d'une liaison rue des Acacias).

· Repose d'un mât et d'une lanterne dans le passage vers l'école publique.

Le coût total est de 56 138,06 €, pris en charge à 50% par le SIEML, soit un reste à charge communal de 28 069,03 €.

A l'unanimité, le Conseil valide ces travaux déjà budgétés en mars dernier à hauteur de 28 000 €.
~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~

3 - SIEML : ECLAIRAGE PASSAGE PIETON RUE D'ANJOU

Afin de sécuriser le passage piéton rue d'Anjou, au niveau de la rue des Dames, il est proposé de remplacer les 3 lanternes existantes par des lanternes avec un éclairement augmenté de 50%.

Le coût total est de 2 108,53 €. Le SIEML en finance 25%, soit un reste à charge pour la commune de 1 581,44 €.
A l'unanimité, le Conseil valide ces travaux déjà budgétés en mars dernier à hauteur de 1 276 €.

4 - PERSONNEL : MODIFICATION DE 2 POSTES DU RESTAURANT SCOLAIRE ET DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Suite à la commission administrative paritaire, le responsable du restaurant scolaire et son adjointe ont respectivement été proposés aux grades de technicien et agent de maîtrise. Afin de reconnaître leur très bon travail, il est proposé de créer ces deux nouveaux postes et de les nommer au 1er juillet prochain.

D'autre part, le tableau des effectifs est modifié, suite au recrutement de deux agents aux services techniques : un agent en charge des bâtiments (le titulaire partant à la retraite au 1er juillet) et un agent plus spécifique aux espaces verts, suite à la démission d'un titulaire mi-mai.

A l'unanimité, le Conseil approuve la création des 2 postes et le nouveau tableau des effectifs.

5- PATRIMOINE COMMUNAL : REFACTURATION DES DEGATS

Lors de vols ou de dégradations des biens communaux, la municipalité demande réparation aux auteurs lorsqu'ils sont connus. La trésorerie exige désormais une décision de portée générale du conseil, autorisant monsieur le maire à évaluer le préjudice (coût de rachat, de réparation, heures passées par les services municipaux…) et à réclamer le paiement aux auteurs.

A l'unanimité, le Conseil donne délégation à monsieur le maire pour agir en cas de préjudice pour la commune.

6 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU CLUB DE LA GAIETE

Le club de la Gaieté vient de donner les prix de 5 thermos qu'il avait demandés en petit matériel lors du vote des subventions en janvier dernier (21,60 € l'unité). Conformément à la règle appliquée aux autres associations cette année, la commission vie associative et communication propose de leur en financer 3, soit une subvention de 64,80 €.

A l'unanimité, le Conseil vote une subvention de 64,80 € au club de la Gaieté.

7- SCOT : AVIS SUR L'ARRÊT DE PROJET

Le SCOT de l'Agglomération du Choletais dont la révision a été engagée en 2015, a été arrêté par le Conseil de Communauté le 18 février 2019. Chaque commune doit désormais émettre un avis, avant son approbation définitive.

1 - Le développement économique et artisanal

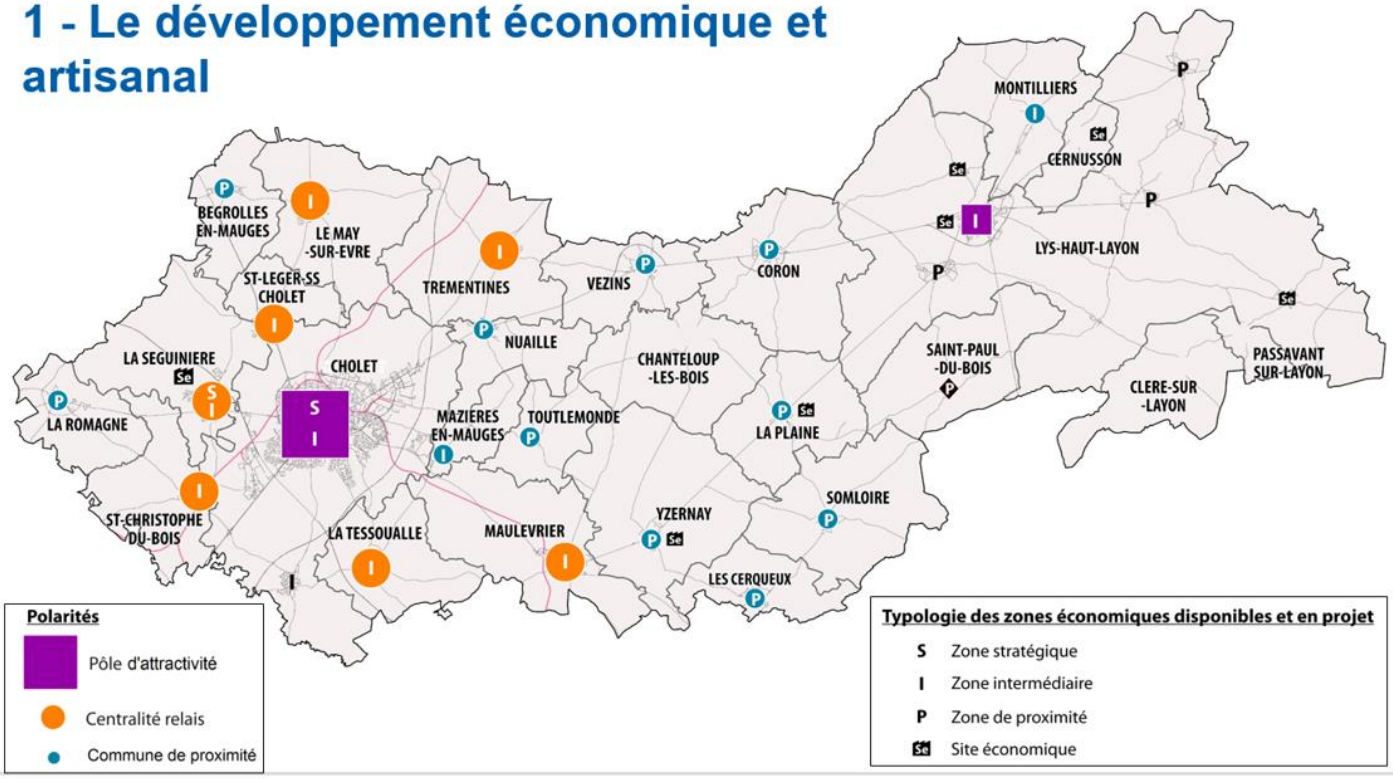

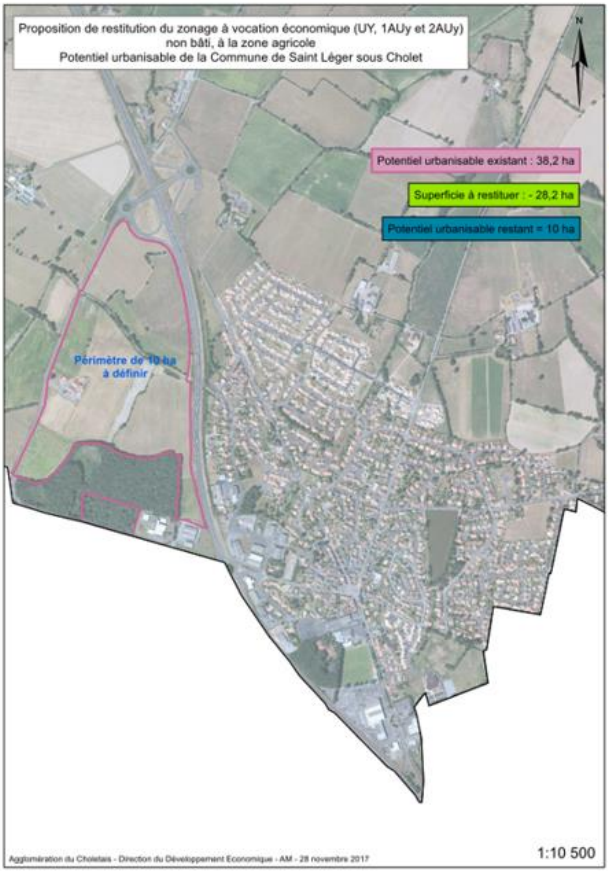

Développer une offre attractive pour les artisans tout en limitant la consommation foncière

- Possibilité pour les artisans installés dans les hameaux d'agrandir leurs bâtiments :
- nécessité d'un besoin réel (nombre limité d'artisans concernés)
- extension limitée des bâtiments (+ 50 %)
- zonage à prévoir au PLUi

2 - Les grandes orientations en matière commerciale

- Mettre en place des conditions favorables pour que les " petits " commerces se réinstallent dans le centre-ville, les bourgs, les quartiers
- Objectif de redynamisation du centre-ville et des quartiers de Cholet et des centres-bourgs des communes

- En dehors des centralités, seules les zones commerciales existantes pourront accueillir de nouveaux commerces (> 400 m² de surface de plancher) :
  - Soit sur les parcelles vides ;
  - Soit dans les bâtiments vacants

Dessinons notre territoire | Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération du Choletais

3 - Le développement de l'habitat - L'enveloppe urbaine

- Des possibilités de constructions neuves et de réhabilitation dans le bourg (63 logements environ)
- Soit un potentiel de constructions neuves en enveloppe urbaine de l'ordre de 20 %
- Des possibilités également de constructions neuves en extension du bourg

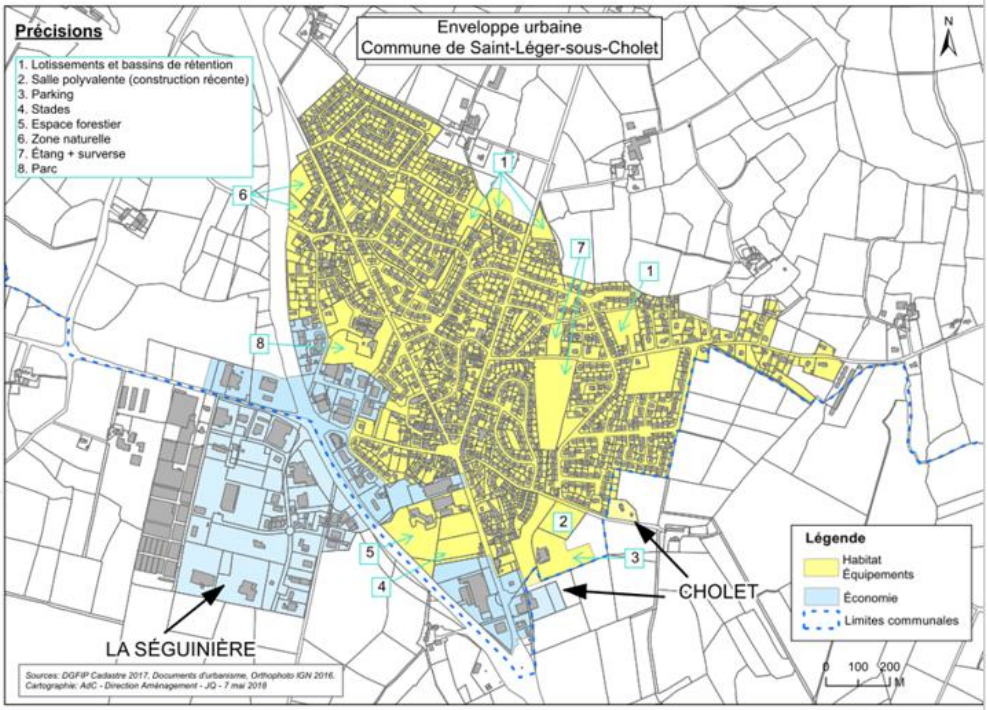

	Objectifs de logements à construire par an, de 2019 à 2034		Dans l'enveloppe urbaine	En extension urbaine	Densité moyenne par commune (densité brute)	Conso max en extension de 2019 à 2034
	Par an	Total	%	%	Logements/ha	Ha
Saint-Léger-sous-Cholet	17	255	20 %	80 %	18	11

3 - Le développement de l'habitat - L'affichage des zones d'extension au sein du PLU en vigueur

•Un travail à mener au PLUi pour valider le positionnement des secteurs d'extension à vocation d'habitat

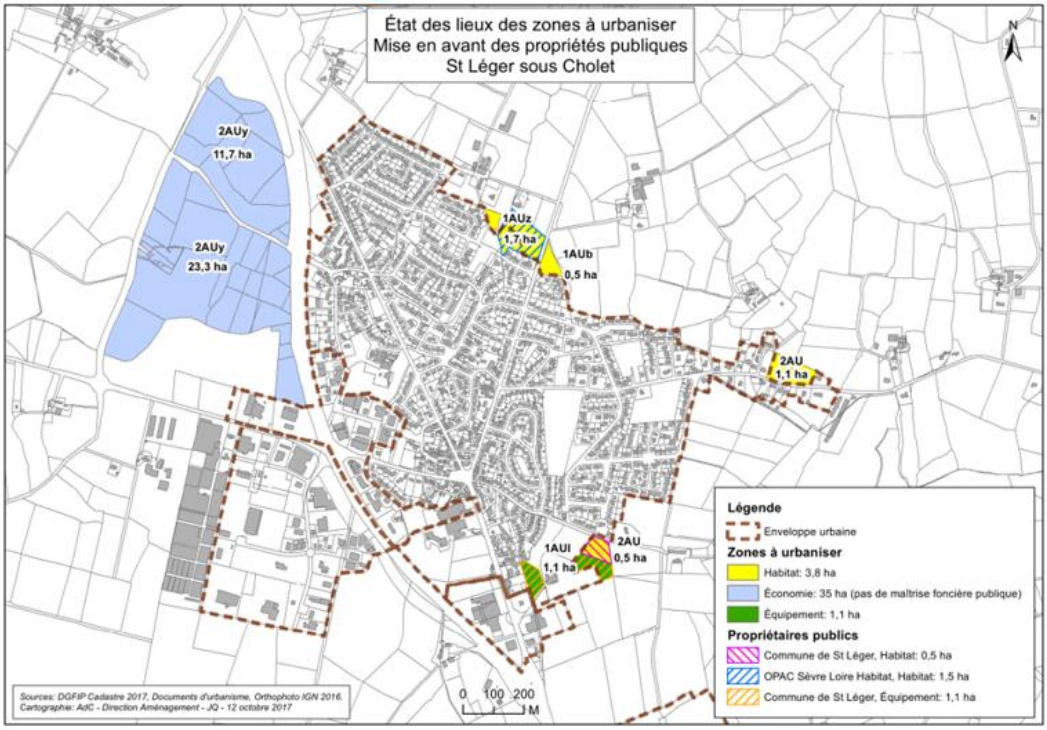

3 - Le développement de l'habitat - Les hameaux

•Pas de hameau identifié dans le SCoT pour Saint-Léger-sous-Cholet, donc pas de maison neuve possible dans les lieux-dits, écarts… (sauf pour les agriculteurs)

•Toutefois, possibilité :

•d'extensions des constructions existantes (extension limitée),

•d'annexes (de taille limitée),

•de piscines,

•d'abris de jardin.

4 - Le cadre de vie - Zoom sur la Trame Verte et Bleue

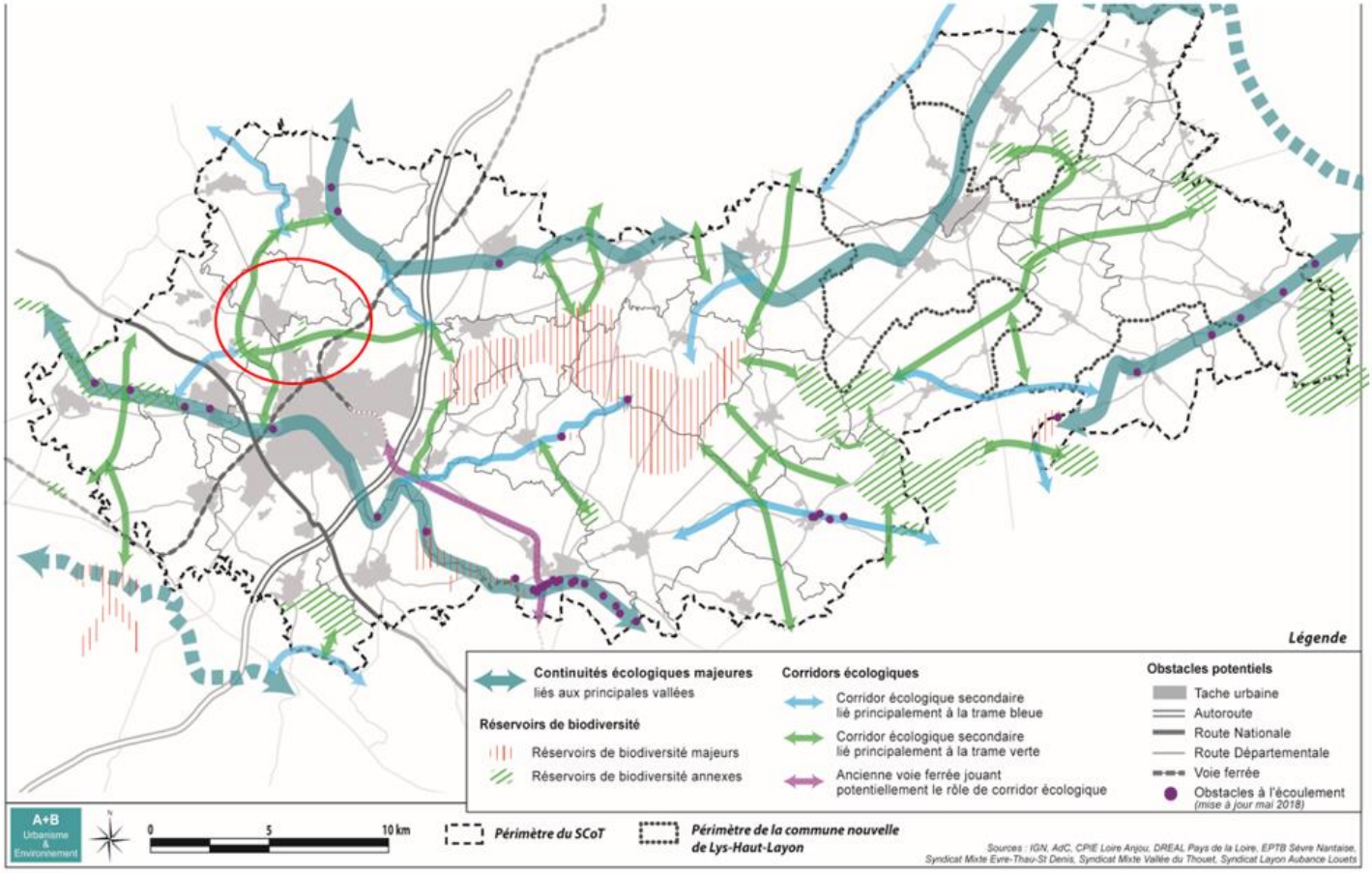

4 – Le cadre de vie

Zoom sur la Trame Verte et Bleue

Prochaines échéances

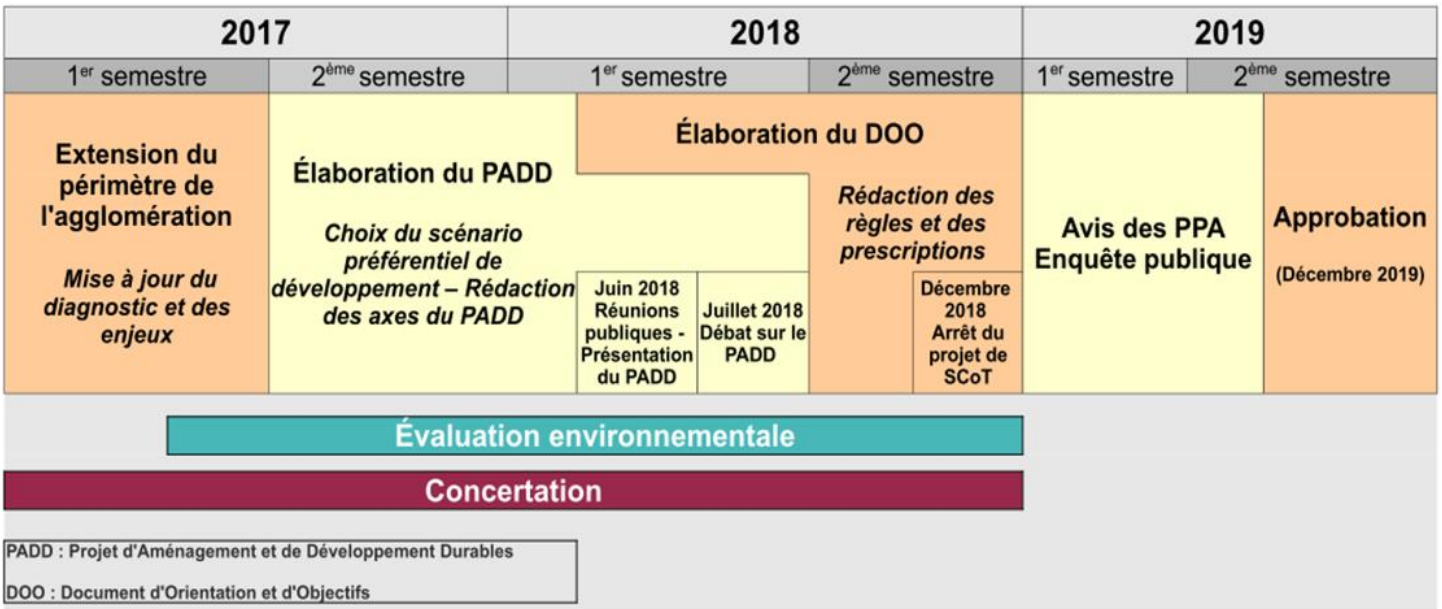

A l'unanimité, le Conseil émet un avis favorable sur l'arrêt du projet du SCOT.

8 - BUVETTE DU FOOT : PRESENTATION DU PROJET ET DEPOT DU PERMIS DE CONSTRUIRE

En concertation avec le club de football, le conseil municipal a budgété cette année 66 000€ pour démolir et reconstruire la buvette près des terrains de football. Il s'agit d'un bâtiment communal vétuste qui nécessitait de fréquentes réparations (infiltrations, problèmes électriques…).

Le cabinet Profil Architecte (DMT) a établi les plans :

VOLUMETRIE 1

VOLUMETRIE 2

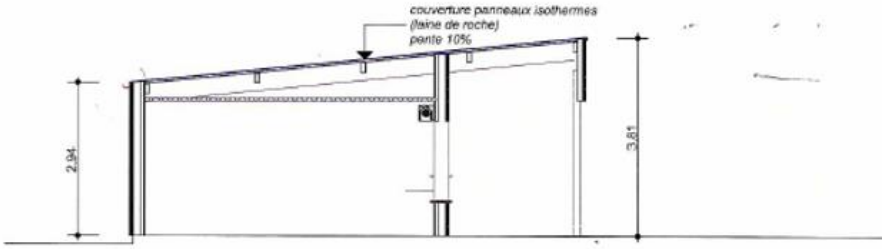

COUPE DE PRINCIPE
E:1/100

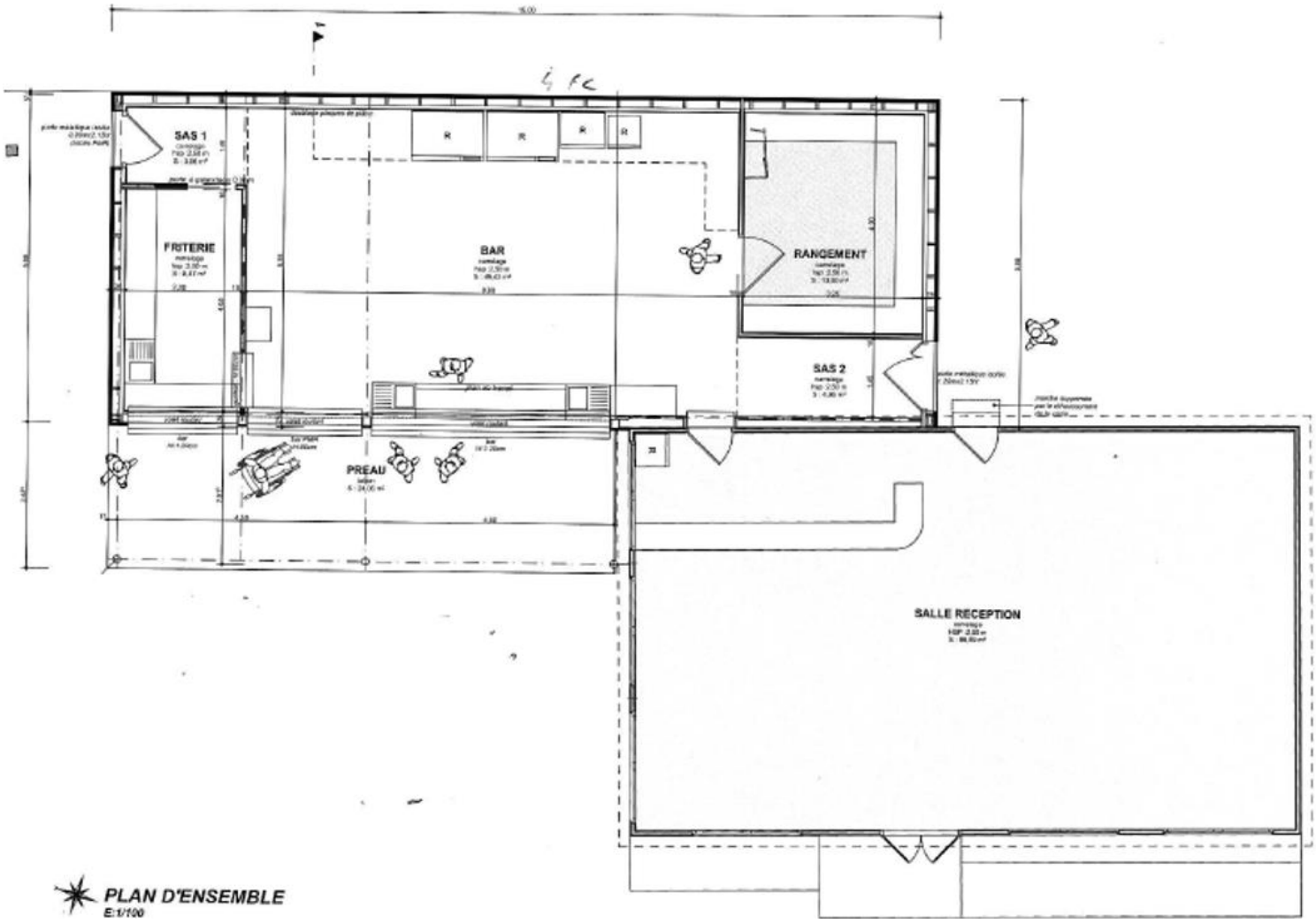

Les premiers devis ont été reçus. Nous sommes en attente de devis supplémentaires pour choisir les entreprises. Les travaux pourraient commencer après Carisport pour une livraison du bâtiment 1er trimestre 2020.

A l'unanimité, le Conseil approuve le projet et autorise monsieur le maire à déposer le permis de construire et les différentes autorisations annexes (Etablissement Recevant du Public…).

9- EXTENSION MAISON DE L'ENFANCE : VALIDATION DE L'AVANT-PROJET DEFINITIF

La municipalité continue à travailler sur le projet d'extension de la Maison de l'Enfance, en partenariat avec l'AELA et le cabinet d'architectes INSO.

Ce dernier vient de rendre un avant-projet définitif. Le bureau de contrôle a trouvé une solution technique pour rester en structure bois.

Le conseil doit se prononcer sur cette étape et donner l'autorisation à monsieur le maire de déposer la demande de permis de construire et les différentes autorisations annexes (Etablissement Recevant du Public…).

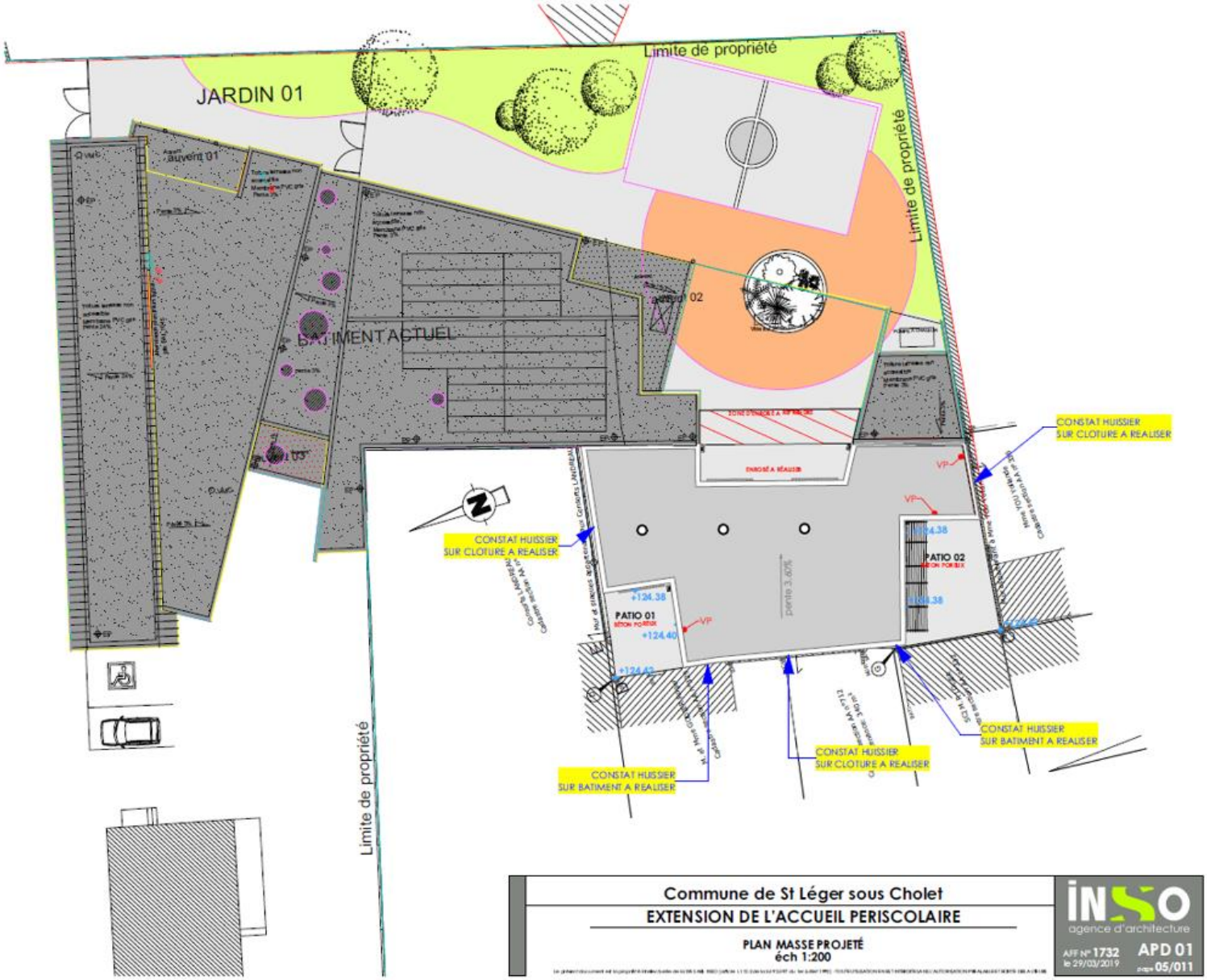
JARDIN 01
Limite de propriété
Limite de propriété
Limite de propriété
BATIMENT ACTUEL
CONSTAT HUISSIER
SUR CLOTURE A REALISER
CONSTAT HUISSIER
SUR CLOTURE A REALISER
CONSTAT HUISSIER
SUR BATIMENT A REALISER
CONSTAT HUISSIER
SUR CLOTURE A REALISER
CONSTAT HUISSIER
SUR BATIMENT A REALISER
PATIO 01
PATIO 02
+124.38
+124.40
+124.42
pente 3.60%
VP
Commune de St Léger sous Cholet
EXTENSION DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE
PLAN MASSE PROJETÉ
éch 1:200
INSO
agence d'architecture
AFF N° 1732
le 29/03/2019
APD 01
05/011

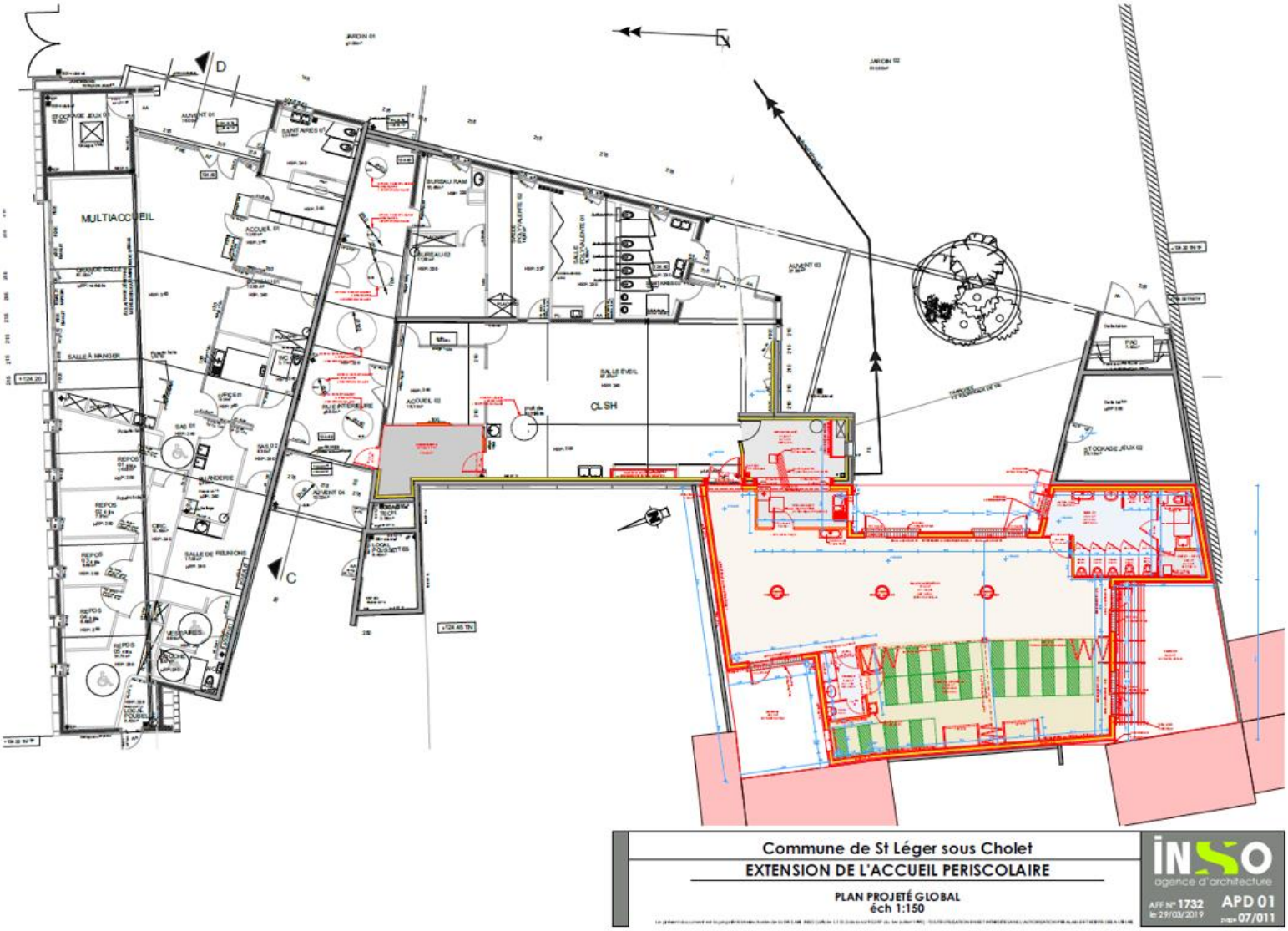
MULTIACCUEIL
CLSH
Commune de St Léger sous Cholet
EXTENSION DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE
PLAN PROJETÉ GLOBAL
éch 1:150
INSO
agence d'architecture
AFF N° 1732
le 29/03/2019
APD 01
page 07/011

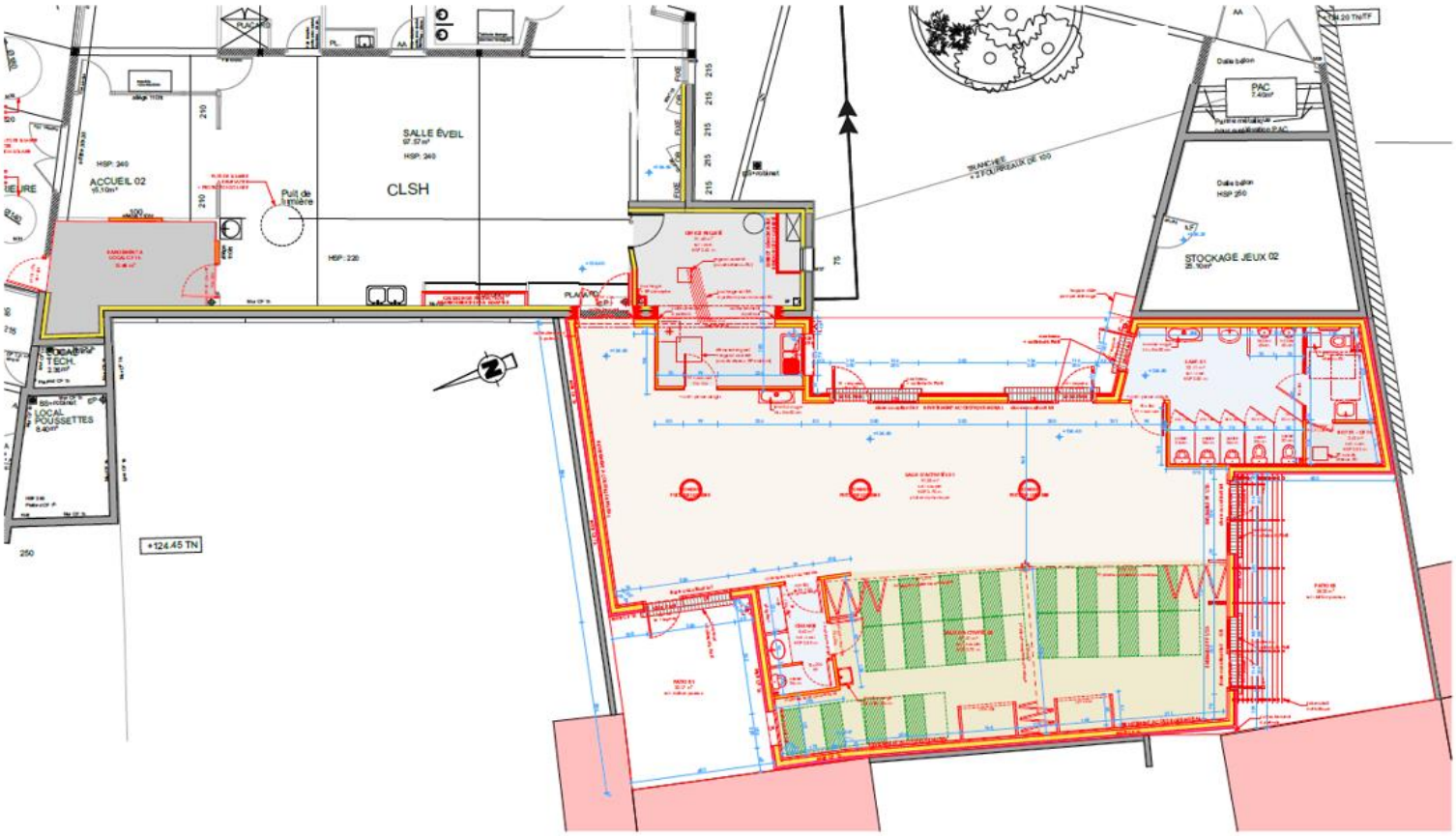

NOTA : mobilier non compris, cloison de séparation accueil non compris

Commune de St Léger sous Cholet

EXTENSION DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE

PLAN PROJETÉ GLOBAL
éch 1:100

INSO agence d'architecture

AFF N° 1732 le 29/03/2019

APD 01

page 08/011

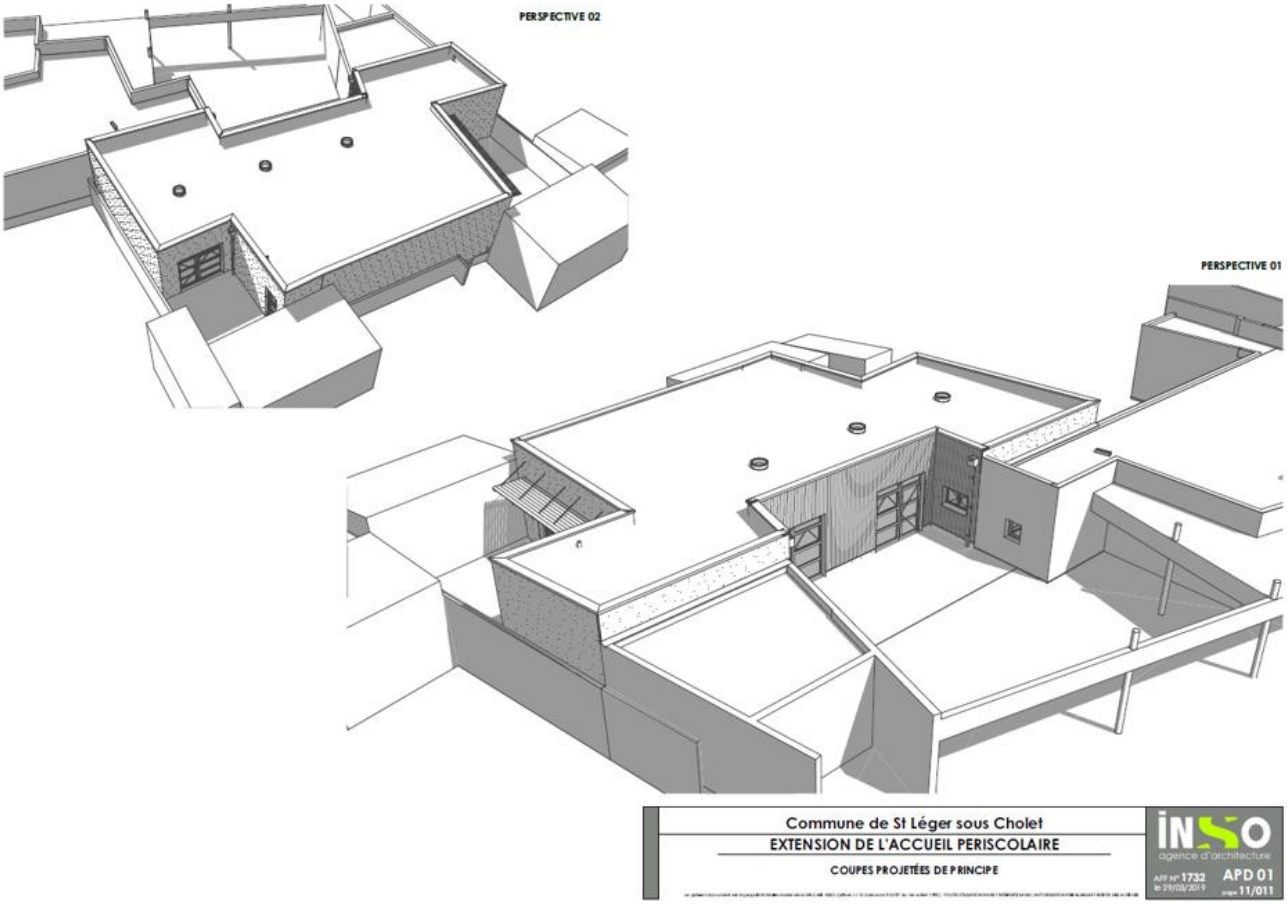

A l'unanimité, le Conseil approuve le projet et donne délégation à monsieur le maire pour déposer le permis de construire.

10 – COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS

Cadre de vie :

- Projet de refaire le marquage au sol dans la commune.

Vie sociale :

- Assemblée Générale du centre socioculturel intercommunal Ocsigène 25 avril dernier

Vie associative / communication :

- réunion des plannings pour les associations le 16 mai prochain
- préparation de « Saint-Léger en fête »
- CME : forum handicap le 11 mai de 9h à 12h dans les salles de sport

11 – CALENDRIER

MAI			
Lundi	6	Bureau Adc	18h00
		Commission Cadre de Vie (Groupe Illumination 20h00)	20h30
Mardi	7	Intercommunalité	19h45
Mercredi	8	Cérémonie armistice	11h00
Samedi	11	Forum handicap - salle des Sports	de 9h à 12h
Mardi	14	Commission Vie Associative/Communication	20h30
Jeudi	16	Réunion des plannings pour les associations	20h30 Pôle culturel
Lundi	20	Conseil Adc	18h30
Dimanche	26	Elections européennes	8h00 à 18h00

JUIN			
Lundi	3	Bureau AdC	18h00
		Commission Cadre de Vie	20h30
Mardi	4	Intercommunalité	19h45
Vendredi	7	Conseil municipal	20h00
Samedi	15	St-Léger en fête	
		Accueil des nouveaux arrivants	11h00 parc mairie
Lundi	17	Commission Vie Sociale	20h00
		Conseil AdC	18h30
Mardi	18	Commission Vie Associative et Communication	20h30
Samedi	22	Conseil municipal d'enfants	10h30